



Course de côte de Bournezeau (85)

13 et 14 Avril 2013

Epreuve comptant pour :

Coupe de France de la Montagne. (Coefficient 1)

Le championnat régional : Comité Bretagne Pays de la Loire.

Le championnat régional : Comité Limousin.

Le Championnat ACO.

Toutes les infos sont disponibles sur le site www.coursedecote-bournezeau.fr

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

8^{ème} Course de Côte de Bournezeau

13 et 14 avril 2013

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE **ASACO Vallée de la Vie** organise le **13/14 Avril 2013** avec le concours de **L'Ecurie Bournezeau Sports Mécaniques**,
Sous le patronage du **Comité Régional Du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire**,
Une épreuve automobile dénommée : **8^{ème} Course de Côte Régionale de Bournezeau**.
Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro **03 en date du 07/01/2013**,
en date du et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R17 en date du 11/01/2013**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Epreuve Régionale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Paul Bedin Licence n°3271
Commissaires Sportifs	M. Michel Odiette..... Licence n°12118 M. Marie-Josèphe Grué Licence n°6653
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Cathy Condemine..... Licence n°56617 M. Pierre Schubler..... Licence n°27374
Directeur de Course	M. Bernard Condemine Licence n°6916
Directeurs de Course Adjoints	M. Jean-Louis Mineur Licence n°29169
Commissaire Technique responsable	M. Jean-Luc Phelipeau..... Licence n°9060
Commissaires Techniques adjoints	M. Luc Gourdon..... Licence n°163936 M. Yves Huby Licence n°4923
Médecin responsable	M. Gérard Clavurier Licence n°
Chargé de la mise en place de la Sécurité	M. Frédéric Ardouin Licence n° 181774
Chargé des Commissaires de route	M. Patrick Grondin..... Licence n° 37638
Informatique	M. Monfort Stéphane..... Licence n° 38611
Chronométrateur	M. Charon Patrick..... Licence n° 42548 M. Jean Luc Bertrand Licence n°30643 Mme Ménard Aurélie Licence n°
Speaker	M Franck Leservot
Chargé de presse	M. Bussonnière Axel

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Lundi 8 avril 2013**. Le cachet de la poste faisant foi.
Publication de la liste des engagés le **Judi 11 Avril 2013**.

Vérifications Administratives

Le **samedi 13 avril 2013** de 14h00 à 18h30

Le **dimanche 14 avril 2013** de 7h00 à 9h00

Vérifications techniques

Le **samedi 13 avril 2013** de 14h00 à 19h00

Le **dimanche 14 avril 2013** de 7h00 à 9h15

Un briefing écrit sera donné à tous les pilotes aux vérifications administratives contre émargement.
Briefing des commissaires le dimanche 14 avril 2013 à 07h30 au PC Course, La Croisée de la Boule.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 14 Avril 2013 à 10h00 au tableau d'affichage des temps situé à côté du PC course au lieu dit La Croisée de la Boule.

Essais non chronométrés le dimanche 14 avril 2013 de 08h30 à 10h00,
Essais chronométrés le dimanche 14 avril 2013 de 10h00 à 12h00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Dimanche 14 Avril 2013 à 13h00 au tableau d'affichage des temps au PC Course, la Croisée de la Boule.

Course

Première montée à partir de 13h30.

Les horaires des essais et de la Course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **15 minutes** après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix : le **dimanche 14 avril 2013 à 19h45**, Salle du Mitan Vendéen à Bournezeau.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

1^{ère} Réunion : le **dimanche 14 avril 2013 à 08h15** au PC Course, la Croisée de la Boule.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

Le Samedi 13 avril 2013 de 14h00 à 18h30 **et le dimanche 14 avril 2013** de 7h00 à 9h00 **au PC Course, la Croisée de la Boule. Vous serez guidés par un fléchage.**

Vérifications techniques :

Le Samedi 13 avril 2013 de 14h00 à 19h00 **et le dimanche 14 avril 2013** de 7h00 à 9h15 **au PC Course, la Croisée de la Boule. Vous serez guidés par un fléchage.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au **Garage de L'Aubier Agent Citroën à Bournezeau.**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (60 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **dimanche 14 avril 2013 à 9h00.**

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée au PC Course après avoir été entérinée par le collège des commissaires sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 14 avril 2013 à 9h30.

Pesage des voitures libres lors des vérifications techniques.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs se réservent le droit d'écarter de la compétition tout conducteur qui à la veille ou l'avant-veille, ne respecterait pas le Code de la Route sur l'itinéraire défini au présent règlement particulier ou les arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Christophe Chaine 9 rue liberté 85310 Saint Florent des Bois

Jusqu'au **Lundi 8 avril 2013** à minuit cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 130€

La liste des engagés sera disponible le jeudi 11 avril 2013 sur le site du BSM : www.coursedecote-bournezeau.fr

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre du **Bournezeau Sports Mécaniques**.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **45**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. TITRE DE PARTICIPATION

Autorisé pour les pilotes uniquement en groupe F2000, N/FN, A/FA, FC, GT de série.

Tarif : 75 €

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de concurrents admis est limité à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les doubles montes sont autorisées.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.4P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.5P. MESURES ET DISPOSITIONS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Bournezeau a le parcours suivant :

Départ **RD7 au lieu-dit la basse Martinière**

Arrivée **RD7 au lieu-dit la croisée de la Boule**

Pente moyenne **4.7%**

Longueur du parcours **1360 mètres**

La course se déroulera en trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalités de retour au départ : **les voitures rejoindront la ligne de départ par le parcours, en convoi à vitesse modérée.**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes avant leur heure de départ**. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de la manche.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Pré-grille au lieu-dit la Croisée de la Boule.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au lieu-dit la **Gare**.

Ils seront accessibles à partir du vendredi 12 avril 2013 à 14h00.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 X 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures,
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets** au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent,
- **La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans le parc est de 200€.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé, à **l'arrivée de la course sur le Parking garage Louineau/Turpaud lieu-dit la Croisée de la Boule**.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage sera placé au PC Course, au lieu dit la Croisée de la Boule pendant toute la durée de la manifestation.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra:

Au PC Course lieu-dit la Croisée de la Boule.

Téléphone permanence n° **06 33 77 26 02 / 06 01 37 20 26**

Centre de secours le plus proche : Pompiers de Bournezeau : **02 51 40 72 38**

CHD La Roche Sur Yon : 02 51 44 61 61

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un Briefing écrit sera remis à tous les pilotes aux vérifications Administratives contre élargement.

7.2P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

Double monte le plus gros numéro en premier.

7.3P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement des voitures est strictement interdit.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure montée de course.

En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées sur ennui mécanique, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations-concurrents pour transmission à la Direction de Course sous peine d'exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le **dimanche 14 avril 2013**, 15 minutes après le dernier concurrent entré en parc fermé, au parc fermé d'arrivée situé au lieu-dit **La Croisée de la Boule** et seront établis de la façon suivante :

- Un classement Scratch
- Un classement pour chacun des groupes
- Un classement pour chacune des classes
- Un classement meilleur féminin

ARTICLE 10-1P. PRIX

CLASSEMENTS	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
SCRATCH	250€	200€	130€
GROUPES	130€ (90€ si moins de 3 partants)	80€ si plus de 4 partants	60€ si plus de 8 partants
CLASSES	130€ (90€ si moins de 3 partants)	60€ si plus de 4 partants	40€ si plus de 8 partants
FEMININE	130€		

Tous les prix sont cumulables.

Conformément aux prescriptions générales.

ARTICLE 10-2P. COUPES

Des coupes seront également distribuées aux vainqueurs de groupes et classes et ne sont pas cumulables.

Des coupes seront remises à des commissaires de route désignés par tirage au sort, ayant officié sur l'épreuve.

ARTICLE 10-3P. REMISE DES PRIX

La Remise des prix et coupes aura lieu le dimanche 14 avril 2013 à 19h45 Salle du Mitan Vendéen a Bournezeau.

Les chèques et palmarès seront distribués à l'occasion de la remise des prix.